

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

Nombre de membres
Présents : 36

Nombre de membres
Votants : 40

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente d'Hermaville sur convocation du 1^{er} décembre 2008.

Présents les membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude Crépin ayant donné pouvoir à Denis Lecomte, Albert Decoin ayant donné pouvoir à Martial Lapôte, Claude Hermant ayant donné pouvoir à Christian Hutin, Francis Bacqueville ayant donné pouvoir à Pierre-Albert Mayeur.

Objet de la délibération.

Décision Modificative sur Budget SPANC

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle, le déficit de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2007, à hauteur de 2511,37 Euros.

Il informe également qu'il convient de prendre en charge sur le budget 2008 des créances irrécouvrées de l'exercice 2006 pour un montant de 250 Euros et afin de couvrir les dépenses du chapitre 64 il convient d'affecter la somme de 2500,63 Euros au compte 6413.

L'équilibrage de la section de fonctionnement est donc proposé comme suit :

Equilibrage

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Cpte 002 déficit de fonct reporté + 2511,37 €

Cpte 747 Participation CCA +5262 €

Cpte 6413 2500,63 €

Cpte 654 créances 2006 + 250,00 €

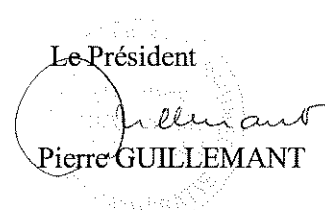
Total + 5262,00 €

Total

+ 5262 €

Après délibération les membres du conseil communautaire acceptent l'équilibrage de la section de fonctionnement tel que proposé ci-dessus soit en dépenses + 5262 euros équilibrés en recettes par la participation de la communauté de communes.



Le Président

Pierre GUILLEMANT

Acte rendu exécutoire ce jour

Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 19 décembre 2008.